



Asie du Sud

Inde

Népal

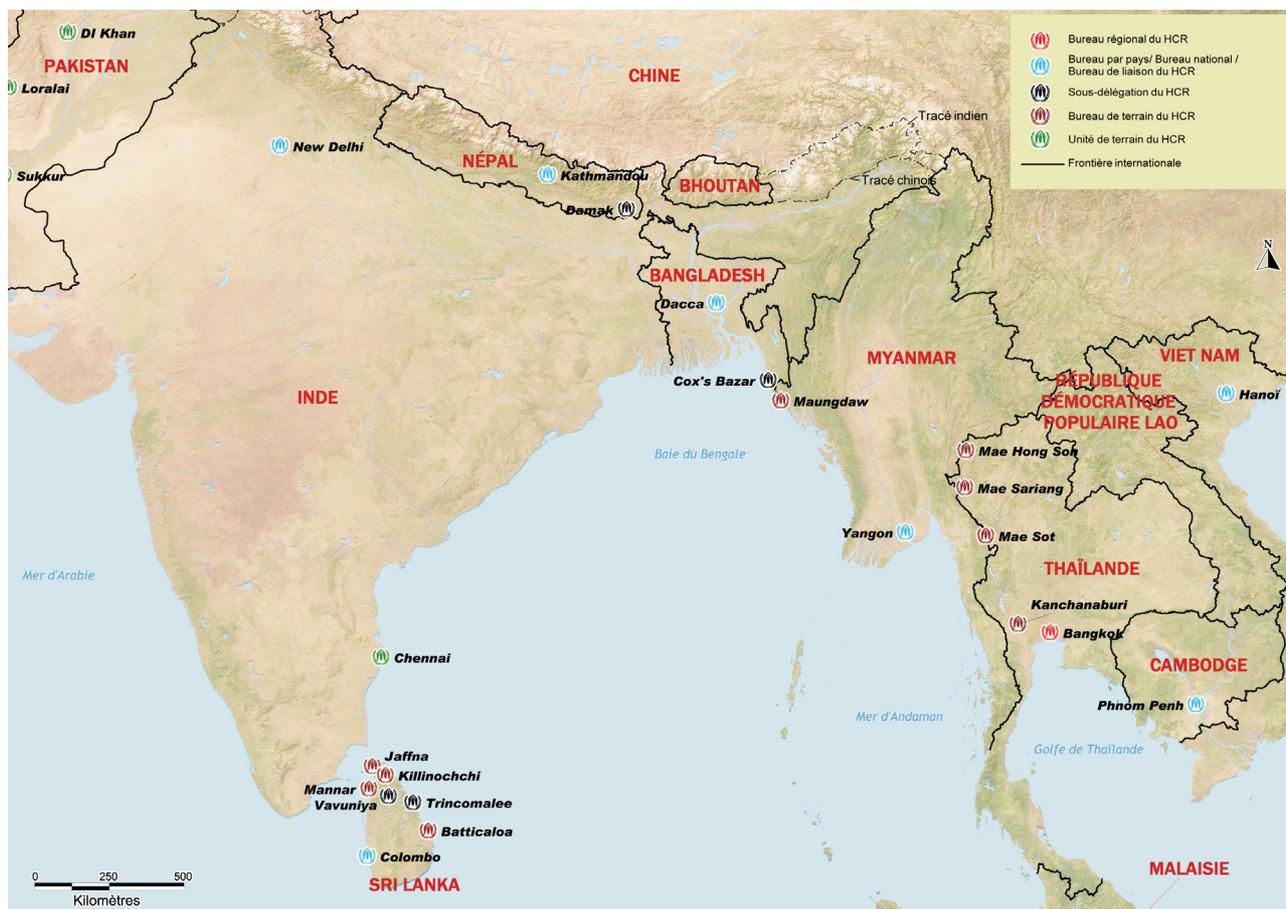
Sri Lanka

| FAITS MARQUANTS |

- À Sri Lanka, plus de 90 pour cent des déplacés internes déracinés durant la dernière phase de la guerre civile avaient regagné leur lieu d'origine à la fin 2010. Le HCR a par ailleurs facilité le rapatriement librement consenti de plus de 2 000 Sri-Lankais réfugiés à l'étranger.
- Le suivi et les interventions effectués par le HCR à Sri Lanka ont permis de protéger la sécurité et les droits fondamentaux des personnes déplacées ou de retour dans leur localité d'origine. Malgré les améliorations constatées par rapport à l'année précédente, les activités de plaidoyer sont demeurées particulièrement importantes en raison des difficultés d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR.
- Grâce au généreux soutien des pays de réinstallation, plus de 40 000 réfugiés bhoutanais ont quitté le Népal depuis novembre 2007 pour entamer une nouvelle vie dans un pays tiers.
- En décembre 2010, le Gouvernement népalais a approuvé la proposition du HCR de regrouper la population de certains camps et de lancer un programme de développement communautaire dans les zones qui accueillent des réfugiés ou sont touchées par leur présence dans les districts reculés de l'est du Népal.
- En Inde, le HCR a amélioré son opération de détermination du statut de réfugié, afin de permettre l'enregistrement rapide des demandeurs d'asile et de réduire le temps de traitement de leurs dossiers. Le Gouvernement a maintenu l'espace de protection et assuré l'accès aux services pour quelque 6 000 demandeurs d'asile et 15 000 réfugiés.



Une réfugiée du Myanmar, venue chercher une couverture au camp de Kutupalong (Bangladesh).



Environnement opérationnel

Le HCR a noué des partenariats constructifs avec divers acteurs, afin de coordonner l'action humanitaire et de répondre aux besoins de protection et d'assistance des personnes relevant de sa compétence dans la région. Bien qu'ils n'aient pas adhéré à la Convention de 1951 sur les réfugiés, les pays d'Asie du Sud ont dans l'ensemble continué à offrir une protection et un espace humanitaire aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Dans certaines situations, cependant, les restrictions imposées aux organisations humanitaires concernant l'accès aux personnes relevant de leur compétence sont demeurées un problème.

À Sri Lanka, le Gouvernement et la communauté internationale ont déployé d'intenses efforts pour améliorer la situation humanitaire et permettre le relèvement rapide du pays à la suite du conflit qui s'est achevé en mai 2009. Grâce à l'amélioration graduelle des conditions régnant dans le nord et l'est de l'île, l'année 2010 a été marquée par le retour progressif des déplacés, qui ont quitté les camps gérés par les autorités pour regagner leur lieu d'origine. Plus de 260 000 personnes sont ainsi rentrées depuis octobre 2009, tandis que 86 000 autres demeuraient dans des camps ou des communautés d'accueil. Quelque 2 500 personnes sont restées en transit faute d'avoir pu retourner dans leur localité d'origine, en raison par exemple d'un déminage incomplet ou de la poursuite de l'occupation militaire de leurs terres.

Le HCR a apporté son soutien et sa coopération au Groupe de travail présidentiel chargé de la réinstallation, du développement et de la sécurité dans la province du nord de Sri Lanka, qui a principalement coordonné l'assistance offerte aux déplacés internes et aux personnes de retour. L'accès à ces personnes a été amélioré par rapport à l'année précédente, même si des difficultés ont persisté, en

particulier pour les ONG, et si les programmes d'assistance humanitaire ont été suspendus en juillet et août. Alors que les restrictions imposées aux institutions des Nations Unies ont été assouplies à la suite de discussions avec les autorités, certaines ONG ont eu des difficultés à obtenir la permission d'opérer dans les zones de retour jusqu'à la fin de l'année.

Au Népal, la situation politique est demeurée dans l'impasse après la démission du Premier ministre en juin 2010, qui a conduit un Gouvernement intérimaire à gérer le pays jusqu'à la fin de l'année. Dans cet environnement politique complexe, la date limite d'élaboration du nouveau projet de constitution a été repoussée d'un an. En dépit des appels à la grève régulièrement lancés par différents partis politiques et organisations sociales, les camps de réfugiés sont demeurés accessibles au HCR et aux ONG partenaires tout au long de l'année.

L'actuel projet de constitution népalaise contient des dispositions relatives à la citoyenneté qui engendreraient un grave risque d'apatridie pour un nombre considérable de personnes. On estime à 800 000 le nombre d'individus qui sont actuellement dépourvus de certificats de citoyenneté au Népal. Le HCR a étroitement collaboré avec les principaux acteurs concernés pour assurer l'accès aux certificats de citoyenneté et réduire le risque d'apatridie dans le pays.

L'Inde a connu une hausse sans précédent du prix des denrées alimentaires et des autres produits de première nécessité, qui a eu un impact négatif sur la vie quotidienne des réfugiés et demandeurs d'asile tout comme des résidents locaux. Malgré l'absence de cadre national de protection des réfugiés, le Gouvernement indien a continué à accorder l'asile à un grand nombre de ressortissants des pays voisins, tout en respectant le principe de non-refoulement et le mandat du HCR auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile.

La naturalisation des réfugiés afghans hindous et sikhs d'origine indienne s'est poursuivie. Environ 660 réfugiés afghans ont déjà reçu la nationalité indienne, dont une vingtaine en 2010. Par ailleurs, le bureau du HCR à Chennai a facilité le rapatriement librement consenti des réfugiés sri-lankais vers les zones déclarées sûres pour les rapatriés.

| Réalisations et impact |

Le HCR a assuré la protection des personnes relevant de sa compétence tout en recherchant des solutions durables à leur sort. Des évaluations participatives et des groupes de discussion ont été organisés par tous les bureaux afin de pouvoir déterminer, satisfaire et défendre les besoins des réfugiés et des déplacés en tenant compte des critères d'âge, de genre et de diversité.

À Sri Lanka, les activités de protection et d'assistance humanitaire du HCR ont mis l'accent sur l'aide aux déplacés ayant regagné leur lieu d'origine. Entre octobre 2009 et la fin de l'année 2010, quelque 76 000 familles déplacées depuis avril 2008 ont reçu à leur retour une allocation logement d'environ 220 dollars E.-U. De plus, quelque 109 000 familles récemment rentrées ont reçu un kit d'aide au retour composé d'articles non alimentaires. Les individus les plus vulnérables parmi les populations déplacées de longue date ont bénéficié d'une aide pour se loger.

Grâce à l'amélioration des conditions qui régnaient dans le pays, l'année 2010 a été marquée par une nette augmentation du nombre de retours de réfugiés sri-lankais en provenance principalement d'Inde, mais également d'autres pays d'Asie. Le HCR a facilité le rapatriement librement consenti de plus de 2 000 réfugiés et leur a distribué des articles non alimentaires, tout comme aux réfugiés rentrés par leurs propres moyens.

Le HCR est demeuré à la tête des modules chargés de la protection ainsi que des abris et des articles non alimentaires à Sri Lanka. Il a appuyé et renforcé les réseaux de protection composés d'institutions des Nations Unies, d'ONG locales et internationales et d'organismes gouvernementaux compétents. Les Groupes de travail sur la protection présidés par le HCR ont contribué à identifier les risques, à élaborer des stratégies et des interventions de protection et à lancer des actions de plaidoyer. Le module des abris et des articles non alimentaires a continué à coordonner l'approvisionnement en ressources, afin de limiter les lacunes et les redondances dans les activités d'assistance.

Au Népal, le HCR a poursuivi son vaste programme de réinstallation en coopération avec le Gouvernement népalais, l'OIM et les huit pays du Groupe restreint : États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Danemark, Pays-Bas et Royaume-Uni. En 2010, quelque 14 800 réfugiés bhoutanais ont été réinstallés, portant à plus de 40 000 le nombre de personnes ayant quitté les camps depuis 2007. Les réfugiés ont continué à bénéficier d'une assistance élémentaire et de services sociaux ainsi que d'activités liées à la protection, l'accent étant plus particulièrement mis sur la violence sexiste et les problèmes de santé mentale. Le HCR a poursuivi ses efforts pour tenter de trouver des solutions globales, y compris d'éventuels rapatriements librement consentis au Bhoutan.

Grâce à la réduction substantielle de la population des camps due au programme de réinstallation, le Gouvernement népalais a approuvé en décembre 2010 la proposition du HCR de fermer certains camps de réfugiés (dont le nombre devrait passer de sept à deux d'ici 2012) et de lancer un programme de développement communautaire dans les régions d'accueil et les zones touchées par la présence des réfugiés.

En Inde, le HCR a amélioré les processus de détermination du statut de réfugié et réduit les délais d'attente pour les demandeurs d'asile originaires du Myanmar et des pays non limitrophes. La réinstallation a permis d'assurer la protection de quelque 600 personnes au cours de l'année. Par ailleurs, l'Organisation a aidé plus de 2 000 réfugiés sri-lankais à regagner leur pays.

La pauvreté demeure un problème majeur pour les personnes relevant de la compétence du HCR dans les agglomérations indiennes ; 3 700 d'entre elles ont bénéficié de ses programmes de renforcement des moyens de subsistance et de l'autosuffisance. Ces programmes ont mis l'accent sur les réfugiés et les demandeurs d'asile qui avaient des besoins spécifiques, comme les mineurs non accompagnés et les personnes âgées. En outre, le HCR a renforcé ses partenariats avec des établissements publics, afin d'améliorer l'accès des réfugiés et des demandeurs d'asile aux services éducatifs et sanitaires.

| Contraintes |

À Sri Lanka, malgré certaines améliorations survenues vers la fin de l'année, les restrictions imposées aux organisations humanitaires concernant l'accès aux personnes relevant de

Budget et dépenses en Asie du Sud | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Inde	Budget	10 066 054	75 000	0	0	10 141 054
	Dépenses	6 383 295	74 626	0	0	6 457 921
Népal	Budget	14 000 436	70 351	0	0	14 070 787
	Dépenses	11 484 250	69 343	0	0	11 553 593
Sri Lanka	Budget	5 906 127	0	635 032	29 174 350	35 715 509
	Dépenses	839 432	0	540 440	24 843 987	26 223 859
Budget total		29 972 617	145 351	635 032	29 174 350	59 927 350
Total des dépenses		18 706 977	143 969	540 440	24 843 987	44 235 373

leur compétence ont entravé les activités d'assistance auprès des déplacés internes et des personnes de retour, en particulier lorsque les ONG partenaires ne parvenaient pas à accéder aux bénéficiaires. Le travail de déminage s'est poursuivi, mais la lenteur des opérations dans certaines zones fortement contaminées, ainsi que l'occupation militaire de certaines propriétés privées, ont empêché le retour d'un nombre considérable de déplacés. En dépit des améliorations, l'insuffisance des infrastructures et des moyens de subsistance ainsi que les problèmes de propriété foncière et immobilière sont demeurés d'importants obstacles pour les personnes ayant regagné leur lieu d'origine et souhaitant reconstruire leur vie après des années de déplacement.

L'impasse politique dans laquelle s'est retrouvé le Népal a exercé un impact négatif sur la mise en œuvre de certaines activités nécessitant l'engagement du Gouvernement. De plus, le départ des réfugiés les plus qualifiés et expérimentés a rendu difficile le maintien de la qualité de service dans les camps.

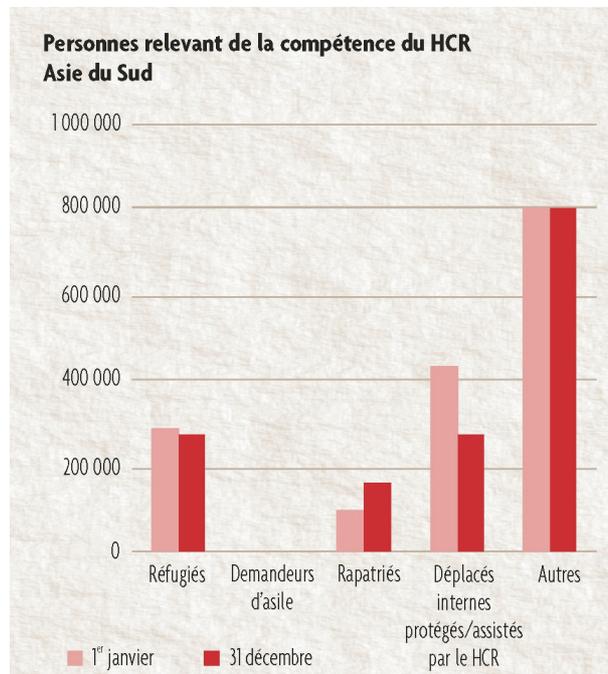
Dans l'État du Tamil Nadu, en Inde, le HCR est parvenu à s'entretenir avec les réfugiés sri-lankais dans les centres de district les plus proches des camps, bien que l'accès direct aux camps soit demeuré restreint.

Opérations

Les opérations du HCR en **Inde**, au **Népal** et à **Sri Lanka** sont décrites dans des chapitres distincts.

Informations financières

Les budgets du HCR pour l'Asie du Sud ont continué à progresser en 2010, en raison principalement de l'opération en faveur des déplacés menée à Sri Lanka, du programme de réinstallation en cours au Népal et de l'augmentation du nombre des demandeurs d'asile et des réfugiés reconnus comme tels en Inde.



Contributions volontaires pour l'Asie du Sud | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
ASIE DU SUD - SOUS-RÉGION				
États-Unis d'Amérique			3 550 000	3 550 000
Asie du Sud - Sous-total	0	0	3 550 000	3 550 000
INDE				
Australie	122 080			122 080
Charities Aid Foundation	53 611			53 611
Inde - Sous-total	175 691	0	0	175 691
NÉPAL				
Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	106 196			106 196
Commission européenne	1 370 851			1 370 851
Finlande			680 272	680 272
Japon			753 498	753 498
Japan Association for UNHCR	37 077		7 309	44 386
Fonds central de lutte contre la grippe	185 819			185 819
États-Unis d'Amérique	571 613			571 613
Hewlett Packard (États-Unis)	44 000			44 000
Népal - Sous-total	2 315 557	0	1 441 079	3 756 636

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
SRI LANKA				
Australie		1 889 033		1 889 033
<i>Australia for UNHCR</i>		3 428		3 428
Brésil		900 000		900 000
Canada			1 500 938	1 500 938
Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)		4 290 471		4 290 471
<i>Charities Aid Foundation</i>			207	207
Commission européenne		2 758 097		2 758 097
France		404 858		404 858
Italie		123 305		123 305
Japon			1 076 426	1 076 426
<i>Japan Association for UNHCR</i>			51 913	51 913
Norvège			611 247	611 247
Fédération de Russie			300 000	300 000
Suède		879 176		879 176
Suisse		470 810		470 810
Royaume-Uni		480 000		480 000
États-Unis d'Amérique		2 250 000	6 400 000	8 650 000
Sri Lanka - Sous-total	0	14 449 177	9 940 731	24 389 908
Total	2 491 248	14 449 177	14 931 810	31 872 235

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".